



DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez scolariser votre enfant au lycée franco-libanais Mission Laïque Française Verdun.
Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de trouver ci-dessous toutes les informations nécessaires à son inscription.

PROCEDURE D'INSCRIPTION



1. **Inscription en ligne et saisie du dossier individuel sur Eduka** accessible sur le lien <https://mlfliban.eduka.school>, ou en téléchargeant l'application Eduka (IOS ou Android)
 - Code école : 540441
 - Utilisateur : l'adresse mail
 - Mot de passe : déjà créé sur le lien <https://mlfliban.eduka.school>.

AIDE : manuel d'utilisation cliquer ici.

2. **Versement des frais d'enregistrement du dossier** à la caisse du Lycée auprès de Monsieur Maroun Helou. Ces frais s'élèvent à 20 \$.
3. **Étude de la demande :**
 - **Pour la petite section de maternelle entretien et visite de l'école :**
Les parents et leurs enfants seront invités à un entretien avec l'équipe de l'école maternelle, ils pourront aussi visiter l'école à cette occasion.
 - **Pour les autres sections :**
 - Elèves en provenance d'un établissement de France, public ou privé sous contrat, ou d'un établissement du réseau de l'AEFE :
Admission en fonction des places disponibles au regard des bulletins scolaires.
 - Pour les autres élèves :

Admission soumise à un test de positionnement dans plusieurs disciplines du programme français. Les candidats seront prévenus individuellement et recevront un calendrier des épreuves à subir.

4. Décisions d'admission

- Enfants admis :

Les familles des enfants admis seront personnellement informées et pourront valider l'inscription de leur enfant en s'acquittant des frais détaillés ci-après.

- Enfants sur liste d'attente

Les familles des élèves sur liste d'attente seront personnellement informées et appelées à partir du 3 avril 2022.

5. Validation des inscriptions et paiement

Le paiement des droits d'entrée dans le réseau et d'un acompte sur les écolages **valide l'inscription**.

Pour les inscriptions en Petite Section de Maternelle, les familles n'ayant pas validé leur inscription par le paiement avant le 1^{er} avril perdront le bénéfice de leur inscription.

L'inscription sera donc effective après l'acquittement :

- Des droits d'entrée dans le réseau MLF Monde, non remboursables, d'un montant de 600 \$ pour le premier enfant et 400 \$ pour les suivants.
- D'un acompte sur les écolages 2022-2023 de 1 000 000 LL (1 million LL).

L'acompte sur les écolages pourra être remboursé si la demande de désistement intervient avant le 30 juin 2022, dernier délai.

Jean-Marc Aubin
Le proviseur

